

2006

RAPPORT ANNUEL

2006

PRO MENTE SANA
ASSOCIATION ROMANDE

06

IMPRESSUM

Rédaction : Pro Mente Sana Romandie
Design : Anull Grafikdesign, Zurich
Mise en pages : Gordon Zola, Carouge
Impression : Médecine & Hygiène, Genève

MEMBRES DU COMITÉ

M^{me} Gisèle BOSSEL

Infirmière en psychiatrie, Le Pâquier

M^{me} Isabelle CHATAGNY

Psychologue, Genève

M. Jürg GASSMANN

Secrétaire central, avocat, Fondation suisse Pro Mente Sana, Zurich

D^r Gilles GODINAT

Médecin psychiatre, Genève

M. Raoul GROSS

D^r ès lettres, Lausanne

M. Rolf HIMMELBERGER

Genève

D^r Georges KLEIN

Médecin psychiatre, Institutions psychiatriques du Valais romand, Monthey

M^{me} Theresja KRUMMENACHER

Responsable de l'association Les Sans-Voix, Genève

M^{me} Isabelle MARTIN

Genève

M. Illario ROSSI

Professeur d'anthropologie, Université de Lausanne

M^{me} Françoise STEINER

Secrétaire romande de l'Association des infirmières et infirmiers, Bienne

MEMBRES DU BUREAU

M. Renaud GAUTIER – Gérant de biens, Genève

M^{me} Nelly GUICHARD (présidente) – Onex

M. Jean-Dominique MICHEL – Socio-anthropologue, Genève

M. Pierre-Alain VUAGNIAUX (trésorier) – Ingénieur EPFZ, consultant, Onex

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Un travail important au cœur d'une période mouvementée en matière de politique sociale

L'orientation actuelle de la politique sanitaire et sociale suisse fait pression sur un grand nombre de personnes handicapées ou souffrant d'une maladie de longue durée.

Depuis de longs mois, la 5^e révision de l'assurance invalidité est au cœur de nos préoccupations en matière de politique sociale. Certes, les objectifs visés par cette révision, à savoir une accélération des procédures et une intervention plus précoce, vont dans la bonne direction. On peut cependant fortement douter, eu égard à leur forme discutable, que les nouveaux instruments proposés tiendront leurs promesses. Le débat parlementaire et les diminutions des prestations laissent deviner la véritable intention de cette révision. Plutôt que de miser sur une intégration ouvrant de vraies perspectives sur le marché du travail, elle exige de fait des efforts essentiellement portés par les assurés et laisse grande ouverte la porte aux préjugés. En outre, le financement des mesures d'intégration n'est pas garanti, tout comme d'ailleurs le financement additionnel indispensable à la survie de cette assurances sociale.

Dans le domaine de l'assurance maladie, les modifications concernant le remboursement des psychothérapies sont particulièrement problématiques. En effet, depuis le début de l'année 2007, seules dix séances de psychothérapie seront prises en charge par les caisses maladie et la prolongation du traitement devra impérativement recevoir l'accord du médecin-conseil.

Cette tendance est non seulement humainement indéfendable, mais elle est économiquement contre-productive et socialement dangereuse. Au lieu d'exclure et d'ériger des barrières, notre société doit encourager les rencontres et jeter des ponts.

Pour toutes ces raisons, nous intensifierons encore notre travail d'information au cours des prochains mois. Pro Mente Sana souhaite renforcer sa visibilité et sensibiliser la population aux préoccupations des personnes handicapées psychiques. Par notre engagement, nous voulons stimuler la discussion et encourager les contacts.

Deux livres publiés à Genève durant l'année 2006, *Doués de folie. Récits à bascule* sous la direction de Nathalie Narbel et Samia Richle et *Quotidien mon amour* de Diana Dillmann, ont justement contribué à expliciter la complexité de la maladie psychique, son évolution, le quotidien des personnes qui en souffrent. Ces ouvrages ont ainsi favorisé la compréhension du public à l'égard de la maladie psychique

et ont fait l'objet de conférences, de rencontres, de lectures, occasions précieuses d'échanges et de débats.

Je remercie vivement les lectrices et lecteurs de l'intérêt qu'ils portent au travail et aux activités de Pro Mente Sana. Dans le cadre de nos diverses tâches, nous sommes reconnaissants du soutien de nombreuses personnes et institutions. Je tiens également à remercier particulièrement mes collègues du comité de l'association ainsi que toute l'équipe de Pro Mente Sana Suisse romande qui anime le secrétariat avec dynamisme et grande compétence.

Nelly Guichard
présidente

N.B.: Lorsque nous écrivons Pro Mente Sana, il faut entendre l'association romande Pro Mente Sana.

L'AVENIR INCERTAIN DE L'ASSURANCE INVALIDITÉ

Dans le domaine de la politique sociale, l'année 2006 a été marquée par les débats parlementaires sur la 5^e révision de la LAI (Loi sur l'assurance invalidité), clôturés par les votes finaux du Parlement fédéral du 6 octobre. Bien que prévoyant des nouveaux instruments d'intégration, la réforme est fortement imprégnée par l'idéologie des abus et contient les mesures visant à réduire les prestations.

Malgré l'engagement de Pro Mente Sana, la cause des personnes handicapées – en particulier des personnes handicapées psychiques – a eu de la peine à se faire entendre devant le Parlement. La Conférence des organisations faîtières de l'aide privée aux personnes handicapées (DOK) a toutefois renoncé à lancer un référendum contre la 5^e révision de la LAI, ceci afin de ne pas mettre en danger les mesures positives destinées à renforcer l'intégration professionnelle et d'assurer la survie à long terme de l'AI. En tant que membre de la DOK, la Fondation suisse Pro Mente Sana s'est associée à cette décision de renoncer à un référendum, bien que les modifications prévues signifient pour beaucoup de personnes handicapées psychiques une diminution douloureuse des prestations. Eu égard à un accord entre les deux organisations, Pro Mente Sana Suisse romande n'a pas exprimé publiquement d'avis divergent, mais a poursuivi son travail d'information sur le contenu de la révision et plus particulièrement sur les points problématiques :

- Le devoir de participation des assurés lors de l'intégration étant renforcé, les personnes handicapées psychiques dont la maladie constitue un obstacle à cette participation risquent d'être victimes de sanctions injustes.
 - «Préparer» les assurés au marché du travail ne suffit pas s'il n'y a pas d'emplois adaptés mis à leur disposition. La mise en œuvre de l'idée de réinsertion risque d'échouer en raison de l'absence d'obligations légales pour les employeurs.
 - L'accès à la rente étant rendu plus difficile, de nombreux assurés pourraient se voir contraints de recourir à l'aide sociale.
- La suppression des rentes complémentaires existantes et la diminution de la rente pour invalidité précoce constituent une réduction des prestations qui affectera durement de nombreux assurés. Seules les mesures médicales pour les enfants et les adolescents ont pu être préservées grâce à l'intervention de Pro Mente Sana.

Indépendamment de l'issue du référendum, lancé en automne 2006, contre la 5^e révision de la LAI, d'autres mesures doivent être mises en œuvre pour assurer l'existence de cette assurance sociale vitale. Il faut que le Parlement prenne enfin les dispositions nécessaires pour réduire l'endettement et organiser le financement supplémentaire de l'AI. Pro Mente Sana attend des milieux économiques qu'ils prouvent dans les faits que les personnes handicapées psychiques peuvent effectivement garder leur emploi ou être nouvellement embauchées.

ASSURANCE MALADIE : REMBOURSEMENT DES PSYCHOTHÉRAPIES ET DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Dans le domaine de l'assurance maladie, deux prestations importantes pour les personnes handicapées psychiques ont fait l'année dernière l'objet d'une nouvelle réglementation:

Les conditions pour le remboursement des psychothérapies et des soins psychiatriques prévues par l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance de soins (OPAS) ont été modifiées. Dans les deux cas, Pro Mente Sana a participé à la procédure de consultation et s'est engagée en faveur de solutions qui tiennent compte des intérêts des assurés souffrant de troubles psychiques.

Pro Mente Sana désapprouve les changements relatifs aux psychothérapies. Malgré l'opposition de notre fondation, d'autres d'organisations de patients et des organisations professionnelles impliquées, le Département fédéral de l'intérieur a décidé d'introduire une procédure de notification qui aura un effet restrictif sur le remboursement des psychothérapies par l'assurance maladie. La nouvelle réglementation, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, exige une garantie de prise en charge des coûts pour les psychothérapies de plus de 10 séances. La critique de Pro Mente Sana porte surtout sur le rôle attribué aux médecins-conseil des caisses maladie, puisque ce sont eux qui, dans les faits, décident si les coûts seront pris en charge ou non. Or, un bon nombre d'entre eux ne disposent pas de connaissances psychiatriques et sont de surcroît liés aux intérêts économiques des assureurs. Cette situation problématique est partiellement atténuée par le fait que les traitements psychothérapeutiques-psychiatriques intégrés ne sont pas soumis à l'obligation de notifier. Tant que la psychothérapie ne constitue pas l'élément central du traitement, cette limitation ne concerne par le remboursement des coûts pour les thérapies de longue durée de patientes et patients souffrant de troubles psychiques chroniques.

Pro Mente Sana se félicite de la spécification dont ont fait l'objet les dispositions relatives aux soins psychiatriques. L'ordonnance définit désormais très clairement les prestations de soins pour les personnes atteintes de troubles psychiques, ce qui facilitera leur mise en œuvre pratique. Le refus parfois chicanier et discriminant de certaines caisses maladie de prendre en charge des prestations psychiatriques à domicile (Spitex) devrait ainsi appartenir au passé.

ACTIVITÉS STATUTAIRES

Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire de l'association a eu lieu le 3 avril 2006 à Lausanne. Dans son rapport, la présente, M^{me} Nelly Guichard, a félicité l'équipe du secrétariat pour le travail accompli. En effet, avec 2.4 postes de travail, les collaboratrices font preuve d'une très grande efficacité dans leur activité et la visibilité de l'organisation a considérablement augmenté.

Le trésorier a ensuite, conformément aux statuts, présenté son rapport et celui du vérificateur des comptes à l'assemblée qui les a approuvés.

L'assemblée générale a été suivie d'une conférence publique du D^r Raphaël Carron, psychiatre-psychothérapeute FMH, médecin-directeur des Institutions psychiatriques du Valais romand, sur le thème : « L'hôpital psychiatrique, un lieu de soins entre angoisse et violence. »

Comité

Les membres du comité de Pro Mente Sana appartiennent à cinq cantons romands, ce qui assure à l'organisation une représentativité essentielle pour son fonctionnement, son domaine d'action et la reconnaissance de ses activités. En 2006, M. Renaud Gautier (GE), M. Raoul Gross (VD) et M^{me} Isabelle Martin (GE) ont intégré le comité et les D^{rs} Raymond Cuendet et Christine Davidson ont démissionné.

Le comité de Pro Mente Sana s'est réuni le 23 novembre 2006 à Lausanne.

Lors des séances de comité, certains objectifs stratégiques de l'organisation ont été discutés, le plan d'action et le budget 2007 ont été adoptés.

Bureau

Le bureau de Pro Mente Sana s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2006. Il a pour mission, outre de superviser les affaires courantes, d'assurer la définition des objectifs stratégiques des activités du secrétariat et de déterminer l'attribution des moyens dans le cadre du budget et du plan d'action approuvé par le comité. En 2006, M. Renaud Gautier a intégré le bureau de Pro Mente Sana.

Fondation suisse Pro Mente Sana

La collaboration entre les deux entités, dont la mission et les objectifs sont communs, s'est encore renforcée en 2006. En outre, ces deux organisations sont liées par une convention et par un sous-contrat de prestation avec l'Office fédéral des assurances sociales.

L'assemblée de la Fondation et son Conseil se sont réunis deux fois. M. Pierre-Alain Vuagniaux représente l'association romande dans ces deux instances et M^{me} Nathalie Narbel y participe avec une voix consultative.

CONSEIL JURIDIQUE

Le service de conseil juridique de Pro Mente Sana a pour mission d'offrir aux consultant(e)s de Suisse romande une analyse juridique de leur situation, d'examiner leurs moyens d'action et de les orienter vers d'autres services si le suivi d'un dossier s'avère nécessaire.

Durant l'année 2006, le conseil juridique a été sollicité à 415 reprises, soit une augmentation de 15% par rapport à l'année précédente.

Nombre de conseils juridiques donnés en 2006 : 415

Durée des conseils

Jusqu'à 20 minutes	230	55,4%
De 21 à 60 minutes	160	38,6%
Plus de 60 minutes	25	6%

Statut du/de la consultant(e)

Inconnu	Patient(e)	Proche	Professionnel(le)
2	217	107	89
0,5%	52,3%	25,8%	21,4%

Provenance de la demande par cantons

BE	FR	GE	JU	NE	TI	VD	VS
5	27	252	6	13	2	89	13
1,3%	1,6%	54,8%	1,9%	10,8%	0,8%	24%	3,3%

Autres provenances : 6 France (1,4%) – 1 Inconnu (0,2%)

Type de contact

Téléphone	309	71,5%
Rappel après message sur répondeur	33	7,6%
Réception de courrier	43	10%
Réception de courriel	34	7,9%
Rencontre dans les locaux de PMS	11	2,5%
Rencontre dans un lieu extérieur à PMS	2	0,5%

Type de réponse fournie

Donner une information PMS	3	0,5%
Ecoute et compréhension	92	15%
Envoi de documentation ou brochure PMS	28	4,6%
Envoi de documentations diverses autres que PMS	12	2%
Intervention auprès d'un tiers	4	0,7%
Nouveau type de conseil	6	1%
Procurer une adresse	76	12,4%
Procurer un(e) avocat(e)	11	1,8%
Renvoi au conseil psychosocial	41	6,7%
Réponse à une question concrète	337	55,1%
Suivi de cas, soutien	2	0,3%

Problématique dominante du conseil juridique : Le traitement médical sous contrainte.

Cette année, il est ressorti des questions posées au conseil juridique, une préoccupation de plus en plus vive au sujet du traitement contraint, ou plus précisément du droit au libre choix du traitement. Il ne s'agit pas tant des traitements infligés de force par un hôpital à une personne en crise, que des traitements prescrits par un pouvoir d'ordre administratif, sous la menace diffuse de perte du droit aux prestations.

Ainsi, certains offices AI ont pris pour habitude de faire pression sur les personnes pour qu'elles suivent un traitement spécifique qui, d'après eux, pourrait permettre d'éviter la rente. Ils refusent dès lors d'entrer en matière sur une rente ou une autre mesure tant que la personne ne se sera pas soumise volontairement à un traitement médicamenteux susceptible de maintenir son aptitude au travail ou à l'accomplissement de ses travaux habituels. Or, dans certains cas, il apparaît que les traitements prescrits par l'AI étaient considérés comme inadéquats, voire même nocifs, par le médecin traitant. D'autre part, dans un cas particulier, le traitement recommandé par l'AI était fort coûteux, alors que la patiente, sans revenus, avait une franchise de 2500 francs dans le cadre de son contrat d'assurance maladie. Il lui était donc matériellement impossible de se conformer à son obligation de collaborer avec l'office AI et, de ce fait, elle se trouvait dans l'impossibilité de faire valoir un éventuel droit à la rente. Cette personne s'est trouvée exclue du système de protection sociale, faute de ressources financières suffisantes.

Le contrat d'aide sociale individualisée (ci-après CASI) permet de conditionner l'aide sociale à une contre-prestation de la part du bénéficiaire de l'aide. Cette contre-prestation peut aller du travail plus ou moins rémunéré à l'obligation de se rendre régulièrement chez son médecin. Dans ce cadre, l'aide sociale due à une personne souffrant d'un trouble psychique a parfois été conditionnée à l'accomplissement d'un acte que sa pathologie ne lui permettait pas de réaliser. Par ailleurs, dans un cas précis, le CASI imposé portait sur un traitement médicamenteux contesté par le médecin traitant, mais qui aurait dû permettre à la personne de suivre régulièrement un cours de langue, selon son assistant social. Il est à craindre que les contraintes exercées sur les bénéficiaires de l'aide sociale n'aillent en augmentant de volume et d'intensité à mesure que les rentes AI se verront refusées à des personnes incapables de gain pour cause de souffrance psychique. Celles qui n'auront d'autre choix que de solliciter l'aide sociale devront alors se plier à un CASI potentiellement inadapté, ou se trouver réduites au minimum réservé aux bénéficiaires volontairement non collaborateurs. On peut d'ores et déjà constater que les assistants sociaux ne sont ni formés ni préparés à traiter avec des personnes souffrant de pathologies psychiques graves ne donnant plus droit à la rente AI, comme, par exemple, les troubles de la personnalité.

Notons encore que le droit en cours d'élaboration va dans le sens d'un contrôle toujours plus strict de l'économicité des prestations, entraînant de ce fait la diminution du droit à l'autodétermination en matière médicale. Ainsi le nouveau mode de remboursement des psychothérapies, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, accroît notablement le pouvoir du médecin-conseil sur le nombre des séances remboursées, tandis que, dans le même élan, le nouveau droit de protection de l'adulte (qui pourrait entrer en vigueur en 2010) instaure la possibilité du traitement contraint des malades psychiques placés contre leur gré dans un hôpital. Cela ouvre aussi la porte au traitement ambulatoire contraint.

Tous ces procédés sont autant d'atteintes au droit à l'autodétermination en matière médicale, qui est protégé par l'article 10 de la Constitution fédérale. Enfin la réglementation qui se met petit à petit en place, dans le but de permettre aux diverses administrations d'exercer un pouvoir sur le choix du traitement, est en contradiction avec la politique nationale de la santé de 2004, qui reconnaît que le fait de pouvoir maîtriser son existence conduit à une meilleure santé psychique et qui prône des structures de décision participatives.

CONSEIL PSYCHOSOCIAL

Le service de conseil psychosocial de Pro Mente Sana a pour mission de donner des informations sur des thèmes concernant la santé mentale et les troubles psychiques. Il doit actualiser les adresses répertoriées dans une base de données informatique couvrant toute la Suisse romande en rapport avec des questions de logement, de scolarité, de formation, de travail, de lieux d'activité et d'occupation, de loisirs et vacances, de prise en charge thérapeutique, de coordonnées de groupe d'entraide et de soutien, etc. Enfin, il est en contact avec les diverses associations existantes dans le but d'apporter la meilleure information possible aux consultants.

Le conseil psychosocial a reçu 425 sollicitations en 2006, soit une progression de plus de 30% par rapport à 2005, année durant laquelle il a dispensé 326 conseils.

Nombre de conseils psychosociaux dispensés en 2006 : 425

Durée des conseils

Jusqu'à 20 minutes	270	63,5%
De 21 à 60 minutes	145	34,1%
Plus de 60 minutes	10	2,4%

Statut du/de la consultant(e)

Patient(e)	Proche	Professionnel(le)
154	145	114
36,2%	34,1%	26,8%

Dans 2% des cas, le statut des appelants n'a pas été défini

Provenance de la demande par cantons

BE	FR	GE	JU	NE	TI	VD	VS
3	12	258	8	8	1	77	10
0,7%	2,8%	60,7%	1,9%	1,9%	0,2%	18,1%	2,4%

Autres provenances:

8 Suisse (1,9%) – 17 France (4%) – 13 Autres pays (3,1%) – 10 Inconnu (2,4%)

Type de contact

Téléphone	271	63,5%
Rappel après message sur répondeur	28	6,6%
Réception de courrier	11	2,6%
Réception de courriel	68	15,9%
Rencontre dans les locaux de PMS	17	4%
Rencontre dans un lieu extérieur à PMS	32	7,5%

Type de réponse fournie

Réponse à question concrète	208	19,6%
Ecoute et compréhension	92	8,7%
Aide à la réflexion	177	16,7%
Information sur PMS	112	10,5%
Adresses, orientation vers d'autres lieux	263	24,7%
Renvoi au conseil juridique		
Renvoi à PMS ZH	60	5,6%
Envoi de documentation	137	12,8%

Problématique dominante du conseil psychosocial

Les informations sollicitées en 2006 concernent principalement le domaine de la santé mentale (56,8%), les maladies psychiques, les possibilités de traitement dans les secteurs publics et privés et les diverses prises en charge psychothérapeutiques existantes. Puis les consultants souhaitent également des renseignements et une orientation dans le domaine social (37,1%), de l'information sur le réseau associatif et les groupes d'entraide et sur les problématiques touchant au logement et aux questions financières. Enfin, une partie des demandes concerne les problèmes de formation et d'activité professionnelle (6,1%).

De manière générale, nous pouvons observer dans tous les cantons romands une diminution de la durée des hospitalisations afin de réduire les coûts. Or, à notre sens, cette réduction doit impérativement s'accompagner d'une amélioration de la prise en charge à l'extérieur de l'hôpital. Divers points nous paraissent importants :

- Faciliter et accompagner le passage de l'hospitalier à l'ambulatoire (ou inversement). Il ne s'agit en effet pas toujours d'une étape facile pour les personnes

concernées et les professionnels, tant sur le plan de la communication que sur celui de l'adaptation à un nouveau contexte. Aussi, une préparation au changement semble indispensable afin de faciliter la suite du traitement.

- Favoriser la création d'équipes mobiles : une intervention en amont permet souvent d'éviter les crises et les hospitalisations. Or, si ce principe est largement reconnu aujourd'hui en Suisse romande, la mise sur pied d'équipes mobiles reste, à notre sens, encore trop peu répandue.
- Encourager le développement du réseau entre partenaires médicaux, sociaux et associatifs avec la personne concernée qui reste la plus habilitée à détenir les informations et à les distribuer.
- Promouvoir des soins à domicile spécifiques pour les personnes ayant des troubles psychiques et proposer une formation adéquate et accessible aux professionnels de la branche. Nous avons été satisfaits d'apprendre que des infirmiers se spécialisent dans la prise en charge et le soutien à domicile des personnes atteintes de troubles psychiques, dans le cadre d'associations privées ou de manière indépendante.
- Encourager le développement des « aidants naturels », des associations de patients et des groupes d'entraide. Ce travail, souvent bénévole, doit être mieux reconnu.

PUBLICATIONS DE PRO MENTE SANA

Pages romandes dans la revue «Pro Mente Sana aktuell»

L'association romande dispose d'une page dans la revue alémanique de la Fondation suisse, Pro Mente Sana aktuell. Elle y rédige des articles en français sur des sujets qui touchent la Suisse romande.

L'article du premier numéro de l'année 2006, « Les assureurs maladie prétendent venir au secours de l'AI », portait sur l'accord conclu en janvier de cette année entre les assureurs LAMal, les assureurs privés et l'Office fédéral des assurances sociales qui préconisaient la détection précoce, telle qu'elle était décrite dans la 5^e révision de la Loi sur l'assurance invalidité, avant même que celle-ci soit traitée aux Chambres fédérales. Ainsi, un assuré en arrêt maladie pourrait se voir transférer de l'assurance maladie ou perte de gain à l'assurance invalidité si les assureurs LAMal et privés considèrent que son état peut évoluer vers l'invalidité. Cette convention permettra aux assureurs de réduire leurs obligations d'indemnités journalières de 720 à 240 jours. L'article posait la question de savoir s'il s'agissait là réellement d'une économie pour l'AI.

L'article du deuxième numéro, intitulé « Assurance maladie et droits humains », portait sur la modification de l'article 64a de la LAMal qui, depuis le 1^{er} janvier 2006, permet aux caisses maladie de suspendre leurs prestations à tout assuré étant mis aux poursuites pour non-paiement de ses primes. Pro Mente Sana Suisse romande a été la première organisation à dénoncer publiquement cette révision et à prévoir les conséquences désastreuses qu'elle occasionnerait. Le temps lui a malheureusement donné raison et un nombre croissant de personnes se trouvent aujourd'hui sans possibilité de se faire rembourser soins et médicaments par leur caisse. Dans le troisième numéro de l'année 2006, l'article romand décrivait l'ouvrage paru en mars aux Editions Labor et Fides, Doués de folie. Récits à bascule.

Et enfin, dans le numéro 4 de *Pro Mente Sana aktuell*, la page romande portant le titre « Nouvelles organisations du travail et souffrance psychique » était consacrée au film de Sophie Bruneau et Marc-Antoine Roudil *Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés*. Ce documentaire, projeté à Lausanne à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale le 10 octobre, traite d'un thème important : la souffrance psychique au travail. En effet, l'intégration ou le maintien dans le monde du travail est au centre de la révision de l'assurance invalidité. Le travail est une des valeurs fondamentales de notre société, le fait de s'y maintenir ou d'avoir l'opportunité de retrouver une place dans le monde professionnel est envisagé par tous comme une solution satisfaisante, tant du point de vue de la dignité des

individus que des dépenses des assurances sociales. Cependant, la problématique de la souffrance psychique induite par le travail est également un thème important, quelque peu négligé, alors qu'elle a un coût non négligeable. L'absentéisme qu'elle génère et ses effets sur la santé des personnes qui la subissent se reportent de façon évidente sur les dépenses de la santé et des assurances spéciales. Ce documentaire, dont le propos est tiré des travaux du psychiatre français Christophe Dejours, nous rappelle que si le travail est facteur d'insertion, de reconnaissance, qu'il est associé à la liberté, à la créativité et à l'accomplissement de soi, il convient de rester attentif à ce qu'il contient de pathogène dans ses nouvelles organisations, à sa part de contraintes et à son caractère de nécessité.

Lettres trimestrielles

La Lettre trimestrielle de Pro Mente Sana a été adressée à près de 3000 destinataires en 2006, soit une augmentation de près de 20% par rapport à 2005.

La Lettre trimestrielle n° 31 du mois de mars était consacrée à un sujet historique genevois : « La contestation de l'institution psychiatrique et sa dimension politique : Bel-Air dans l'œil du cyclone (1977-1983) ». Son auteur, l'historien Charles Heimberg, y rappelait les mobilisations qui eurent lieu dans le domaine de la psychiatrie durant ces années-là et l'importance de leur signification « dans la mesure où la politique de psychiatrie est un peu le secret de famille de toute la société ». En effet, il paraît aujourd'hui important de se souvenir que la contestation radicale de la psychiatrie avait « un caractère éminemment politique parce qu'elle assimilait les soins psychiatriques à de la répression sociale, la dimension asilaire à la dimension carcérale ». L'historien évoquait également la situation actuelle, regrettant l'absence de débat public sur un certain nombre de points toujours problématiques, tels les traitements, la psychiatrie médicalisée, le discours médical sur la déviance.

La Lettre du mois de juin était consacrée à la modification de l'OPAS visant à réduire le remboursement des psychothérapies. Pro Mente Sana ayant été consultée par l'Office fédéral de la santé publique au mois d'avril, il lui a paru primordial d'informer largement sur cette modification avant son entrée en vigueur. Cette Lettre trimestrielle a été diffusée auprès de nombreux médecins psychiatres qui ont pu ainsi en informer leurs patients.

La Lettre trimestrielle n° 33 portait sur l'association Appartenances, qui offre un dispositif de prise en charge psychothérapeutique et de soutien aux migrants, particulièrement aux victimes de traumatismes liés aux violences collectives générées par des guerres, des conflits internes, communautaires ou sociaux. Rédigée par trois professionnels de cette organisation, Delphine Bercher, Géraldine Hatt et

Olivier Strasser, cette Lettre trimestrielle évoquait certaines réflexions issues du travail thérapeutique auprès des migrants.

La Lettre trimestrielle de décembre 2006, dont l'auteur, Nic Ulmi, est journaliste à la Tribune de Genève, présentait les deux ouvrages parus durant l'année aux Editions Labor et Fides qui avaient pour thème la maladie psychique : *Doués de folie. Récits à bascule*, sous la direction de Nathalie Narbel et Samia Richle, et *Quotidien mon amour*, de Diana Dillmann.

Brochures thématiques

Collection psychosociale

Le trouble de la personnalité borderline. Comprendre la maladie et trouver de l'aide.

En 2006, la brochure élaborée par la Fondation suisse Pro Mente Sana et consacrée au trouble de la personnalité borderline d'Andréas Knuf a été traduite en français. Ce document a rencontré un large succès en Suisse romande puisqu'il a été diffusé à près de 4500 exemplaires.

Collection juridique

Troubles psychiques et conséquences économiques de l'incapacité de discernement.

Paru en 2005, ce premier numéro de la collection juridique a également été largement diffusé en 2006.

Le document consacré aux directives anticipées, épuisé en 2006, a été réactualisé et paraîtra début 2007.

Ouvrage de nouvelles

Doués de folie. Récits à bascule.

Pro Mente Sana, en collaboration avec les Editions Labor et Fides, a cherché et rassemblé une dizaine de textes différents, sur le thème du « passage », du glissement d'une vision de la réalité plus ou moins partagée par tous à celle d'une réalité particulière, celle de la maladie psychique, dans l'objectif de constituer un ouvrage grand public. Dix auteurs ont été sélectionnés, qui tous sont ou ont été atteints par une maladie psychique. Certains d'entre eux ont rédigé leur texte et d'autres ont confié oralement leur parcours à Samia Richle, psychologue, qui les a retranscrits et récrits. Cet ouvrage, sorti au printemps 2006 avec le soutien de la Confédération et de la Fondation Hans Wilsdorf, a reçu un accueil excellent, en Suisse romande mais également en France, et a fait l'objet de diverses manifestations publiques, en particulier au Salon du livre et de la presse à Genève, dans des librairies, des associations, des clubs de lecture, etc.

Site Internet

Le site promentesana.org, qui contient des informations actualisées, est aujourd'hui très largement consulté, puisque près de 20000 visites ont été recensées en 2006.

CONGRÈS, COURS, CONFÉRENCES, INTERVENTIONS DE PRO MENTE SANA: UNE FORTE AUGMENTATION EN 2006

Congrès annuel de la Fondation suisse : des places de travail pour les personnes handicapées psychiques ?

« La réinsertion professionnelle des personnes souffrant d'un handicap psychique après la 5e révision de la LAI : du travail pour tous ? » C'est autour de cette question que plus de 200 personnes se sont réunies lors du congrès annuel de Pro Mente Sana, qui s'est tenu au Palais des congrès de Bienne les 16 et 17 novembre 2006.

L'objectif visé par la 5^e révision de la LAI est de réduire le nombre de nouvelles rentes et de contribuer ainsi à l'assainissement des finances de l'AI. Le principe consistant à faire passer l'intégration avant la rente doit être renforcé et l'accent doit être mis sur la réinsertion professionnelle. Le congrès a été l'occasion de présenter les mesures prévues, mais aussi de discuter des difficultés et des limites de la réinsertion. Il est notamment ressorti des différents ateliers, conférences et discussions, qu'une activité professionnelle contribue également à renforcer l'identité des personnes souffrant d'un handicap psychique en donnant un sens à leur existence. Elle est donc un facteur important de la santé mentale. L'intégration des personnes souffrant de maladie psychique chronique sur le marché du travail demeure cependant une tâche ardue en raison de l'évolution changeante et difficilement prévisible de la maladie. Il est dès lors à craindre que ce ne sera pas la réinsertion professionnelle, mais le durcissement des modalités d'octroi de la rente qui servira à réaliser les économies prévues par la révision.

La disposition des entreprises à embaucher réellement des personnes handicapées psychiques est déterminante pour l'intégration. Une enquête menée auprès des petites et moyennes entreprises du canton de Bâle-Campagne et présentée lors du congrès par son auteur, le Dr Niklas Baer, montre toutefois que les obstacles émotionnels liés à l'embauche des personnes souffrant d'un handicap psychique qui désirent travailler restent importants. La stigmatisation dont sont victimes les personnes souffrant de troubles psychiques reste le principal obstacle à leur intégration professionnelle. Pour surmonter ces obstacles, des mesures concrètes de soutien à long terme allant partiellement au-delà de celles prévues par la 5^e révision de la LAI doivent être mises en œuvre. Des modèles concrets tels que le supported employment ou le placement par job coaching ont été présentés et discutés dans le cadre d'ateliers. Le spectacle de danse théâtrale intitulé Utopie présenté par des patientes et patients en clôture du congrès a rencontré un accueil très chaleureux.

Conférences organisées par Pro Mente Sana Suisse romande

Pro Mente Sana a invité de Dr Raphaël Carron, psychiatre-psychothérapeute FMH, médecin-directeur des Institutions psychiatriques du Valais romand, à donner une conférence sur le thème : « L'hôpital psychiatrique, un lieu entre angoisse et violence », le 3 avril 2006 à Lausanne.

A l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, le 10 octobre, Pro Mente Sana a organisé des projections de films traitant du thème de la santé psychique dans des cinémas indépendants en Suisse. Deux salles y ont participé en Suisse romande, à Lausanne et à Vevey. Les films Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés (2006) de Sophie Bruneau et Marc-Antoine Roudil et Brothers (2006) de Susanne Bier de ont été suivis de débats.

Cours, conférences dispensés par Pro Mente Sana Suisse romande

- 23.01.06: M^{me} Ariane Zinder-Jeheber a donné une conférence sur le thème du réseau associatif, à l'association Le Relais, à Genève.
- 21.03.06: M^{me} Shirin Hatam a donné un cours intitulé « Droit et santé mentale » à la Haute Ecole valaisanne.
- 11.04.06: M^{me} Shirin Hatam a proposé une conférence sur le thème « Troubles psychiques et droit : comment fonctionnent les tribunaux » chez A3 Jura.
- 27.04.06: M^{me} Nathalie Narbel a présenté l'ouvrage *Doués de folie. Récits à bascule* à l'association ATB, à Genève.
- 28.04.06: M^{me} Ariane Zinder-Jeheber a donné un cours dans le cadre de la formation continue HUG, Hospice général, CASS et FSASD, « Réseau de santé genevois ».
- 8-29.05.06: M^{me} Shirin Hatam a donné un cours « Contention entre sécurité et liberté » à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne dans le cadre du module Droits humains et travail social.
- 11.05.06: M^{me} Shirin Hatam a donné un cours consacré aux « Droits des patients : éthique et droit » dans le cadre de l'enseignement postgradué (Faculté de médecine) de l'Hôpital de Belle-Idée (GE).
- 17.05.06: M^{me} Nathalie Narbel a présenté la 5^e révision de l'AI lors de l'assemblée générale de Forum Santé à Genève.
- 18.05.06: M^{me} Nathalie Narbel a donné un cours dans le cadre du certificat de formation continue en Discrimination, santé et droits humains, organisé par la Faculté de médecine de l'Université de Genève, sur le thème « Les problèmes de santé mentale, facteurs de discrimination ».
- 18.05.06: M^{me} Shirin Hatam a proposé une conférence sur le thème « AI, peau de chagrin », au Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) à Genève.

- 06.06.06: M^{me} Nathalie Narbel a présenté une conférence intitulée « Invalidité pour raisons psychiques, du statut de victime à celui de coupable » à Caritas Jura à Delémont.
- 06.06.06: M^{me} Ariane Zinder-Jeheber, en collaboration avec d'autres associations, a donné un cours de formation continue à l'intention des HUG, de l'Hospice général, de la FSASD et des CASS sur le thème: « Associations et troubles psychiques: regards, ressources ».
- 06.06.06: M^{me} Nathalie Narbel a participé à une lecture de *Doués de folie. Récits à bascule* à la Librairie du Boulevard à Genève.
- 06.06.06: M^{me} Nathalie Narbel était invitée à intervenir sur le thème « 5^e révision de l'assurance invalidité, qui sont les véritables profiteurs ? » par l'Union syndicale vaudoise (USV) à Lausanne.
- 16.06.06: M^{me} Nathalie Narbel a donné un cours sur le travail de Pro Mente Sana dans le cadre du programme de spécialisation des soins infirmiers en santé mentale et psychiatriques, Hôpitaux universitaires de Genève.
- 27.09.06: M^{me} Nathalie Narbel a présenté Pro Mente Sana au foyer de Prébarreau à Neuchâtel.
- 10.10.06: M^{me} Shirin Hatam est intervenue au cours d'un colloque organisé par le Centre social protestant de Genève portant sur l'intégration des personnes souffrant de troubles psychiques sur le thème: « Informations sur la révision en cours de l'AI ».
- 15.11.06: M^{me} Shirin Hatam a proposé une information sur la 5^e révision de l'AI aux membres du parti solidaritéS à Genève.
- 17.11.06: M^{me} Shirin Hatam a dirigé un atelier dans le cadre du congrès suisse de Pro Mente Sana à Bienne, sur le thème « AI, peau de chagrin ».
- 24.11.06: M^{me} Ariane Zinder-Jeheber a donné un cours dans le cadre de la formation continue HUG, Hospice général, CASS et FSASD, « Réseau de santé genevois ».
- 30.11.06: M^{me} Nathalie Narbel a présenté une conférence sur le thème: « La 5^e révision de l'AI, quels enjeux ? » à l'invitation du Groupe Regards critiques de l'Université de Lausanne.
- 07.12.06: M^{me} Shirin Hatam a donné une conférence sur le thème: « Droit des proches et directives anticipées », au Groupe romand d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP) à Yverdon-les-Bains.
- 14.12.06: M^{me} Nathalie Narbel est intervenue dans le cours à option Discrimination, santé et droit de l'homme, Faculté de médecine, Université de Genève.
- 18.12.06: M^{me} Shirin Hatam a proposé une information sur les « Aspects pratiques de la 5^e révision de l'AI » au service juridique du Centre social protestant vaudois à Lausanne.

Participation à des colloques et à des conférences et formation continue

- 19.01.06: journée scientifique « Diversité, inégalité et santé », département de médecine communautaire, Hôpitaux universitaires de Genève.
- 26.01.06: formation continue de la clinique de la Métairie: « Soteria Berne ou le rôle de l'affectivité dans la schizophrénie », Nyon.
- 26.01.06: 8^e conférence nationale sur la promotion de la santé, « Santé psychique, stress. Relevons le défi! », de Promotion Santé Suisse, Aarau.
- 27.01.06: Forum Caritas, « Relégués à l'AI. La souffrance psychique dans le monde du travail », Berne.
- 02.02.06: formation proposée par le Centre de recherche familiale et systémique (CERFASY), « Adolescent, psychanalyse et systémique », Site de Cery, Prilly.
- 14.02.06: réunion annuelle de réflexion, « La psychiatrie face à la contrainte et à la violence », département de psychiatrie, Service de psychiatrie adulte, Hôpitaux universitaires de Genève.
- 17.02.06: colloque « Offres de guérison: concurrence ou complémentarité? », organisé par la Faculté de droit de l'Université de Genève, le Centre intercantonal d'information sur les croyances et l'Observatoire des religions en Suisse.
- 02.03.06: Forum Louis-Jeantet de la santé, « Rationnement des soins. Peut-on tout offrir à tout le monde? », Genève.
- 23.03.06: Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), « La 5^e révision de l'AI et la Collaboration interinstitutionnelle (CII) », Fribourg.
- 24.04.06: journée du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives, « Une administration plus transparente? La mise en œuvre du droit d'accès aux documents officiels ».
- 30.03.06: séminaire de l'Institut universitaire de santé au travail, « L'éthique sauvera-t-elle le monde du travail? », Lausanne.
- 20.04.06: Institut universitaire romand de santé au travail « Exclure/inclure », Lausanne.
- 28.04.06: journée annuelle de la Société suisse de psychiatrie sociale (section romande), « Opportunité et risques de la 5^e révision de l'AI », Yverdon-les-Bains.
- 01 et 02.05.06: formation proposée par le Centre de recherche familiale et systémique (CERFASY), « Travailler avec des clients impossibles », Neuchâtel.
- 03.05.06: congrès du GRAAP.
- 19.05.06: assemblée plénière de la Conférence des offices AI « La 5^e révision Chances et défis », Genève.
- 07.06.06: débat public organisé par le Groupe Sida Genève, « Modification de la LAMal: le droit à la santé est-il menacé? », Genève.
- 15.06.06: Centre d'étude de la famille: « Personnalité psychofamiliale, personnalité psychosociétale », Lausanne.

- 29 et 30.06.06 : formation continue proposée par la Faculté de droit et des sciences criminelles de l'Université de Lausanne et le département de psychiatrie du CHUV, Université de Lausanne : « Sanctionner : est-ce bien la peine et dans quelle mesure ? », Site de Cery, Prilly.
- 22.09.06 : journée d'études organisée par la Faculté de droit de l'Université de Genève sur le thème « La loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral ».
- 28.09.06 : journée de l'Institut de droit de la santé, Université de Neuchâtel, « Droits au soins », Neuchâtel.
- 1^{er}, 13 et 30.11.06 : GREAT (Groupement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicomanies), « Traumatismes et dépendances », Yverdon-les-Bains.

PRO MENTE SANA ET LES MÉDIAS : UNE ANNÉE FASTE

En 2006, la visibilité de l'organisation a considérablement augmenté. Plus de soixante interventions sont à recenser en 2006 dans les médias romands, eu égard aux thèmes d'actualité touchant au domaine de la santé psychique qui ont été discutés tout au long de l'année. Les publications de Pro Mente Sana ont également suscité des comptes rendus et des articles dans la presse. Ainsi, par ses prises de position et ses interventions dans les médias, Pro Mente Sana devient une référence en Suisse romande en matière de défense des droits et des intérêts des malades psychiques. C'est l'objectif qu'elle se proposait d'atteindre et qu'elle souhaite poursuivre.

Articles signés par Pro Mente Sana

- Nathalie Narbel et Shirin Hatam : « Un cadeau aux assureurs au détriment de l'assurance invalidité », *Le Temps*, 25.01.06.
- Nathalie Narbel : « Wider die Banalisierung des psychologischen Diskurses », *Soziale Medizin*, n°1 06.
- Shirin Hatam : « L'assurance maladie obligatoire est de moins en moins sociale », *Le Temps*, 22.02.06.
- Nathalie Narbel : « L'AI exclut les malades psychiques », *Le Temps*, 17.03.06.
- Nathalie Narbel : « Die 5.IV-Revision und psychische Erkrankungen », *Sozial Aktuell*, mai 06.
- Nathalie Narbel : « Objectifs de la 5^e révision de l'assurance invalidité », *Actualité sociale*, n°2, mai-juin 06.
- Shirin Hatam : « Test de médicaments : Berne pas si blanche », *Tribune de Genève*, 08.09.06.
- Shirin Hatam : « SOS bonheur : les inspecteurs de santé se mettent au turbin », *Le Temps*, 05.12.06.

Au sujet de la 5^e révision de l'assurance invalidité :

- « Les institutions en charge de l'AI anticipent les réformes à venir », *Le Temps*, 17.01.06.
- « Come ti reintegro il malato », *Area*, 03.02.06.
- « Halte à un débat simulé sur l'invalidité », *La Liberté*, 20.03.06
- *Journal de 12h30*, RSR, la Première, 20.03.06.
- « Assurance invalidité : trop d'abus ? », *Infrarouge*, TSR, 21.03.06.
- « La difficile révision de l'AI », *tsr.ch*, 21.03.06.
- « *Le téléphone du jour* », Radio Cité, 30.03.06.
- « *L'AI peau de chagrin* », SITinfo, 04.06.

- « Caritas Jura », *Le Franc-Montagnard*, 01.06.06.
- « Conférence : invalidité pour raisons psychiques », *Le Quotidien Jurassien*, 03.06.06.
- « Invalidité pour raisons psychiques », *Le Journal*, Caritas Jura, juin 06.
- « Caritas, l'œil ouvert et solidaire d'un monde économique parallèle », *Le Quotidien Jurassien*, 08.06.06.
- « Un monde économique parallèle », *Le Franc-Montagnard*, 09.06.06.
- « De la solidarité à la charité au mérite », *L'événement syndical*, 21.06.06.
- « Ça bout dans la marmite de la 5^e révision de l'assurance invalidité », *Le Franc-Montagnard*, 06.07.06.
- « Mesures d'économie: le début d'un démantèlement social ? », *Diagonales*, juillet-août 06.
- « Assainissement de l'Al », *Diagonales*, septembre 06.
- « Le référendum sur l'assurance invalidité divise les handicapés », *L'Agefi*, 11.10.06.
- *Les Matinales*, Radio Cité, 29.11.06.

Au sujet du remboursement des psychothérapies

- « Psychothérapies : un tour de vis qui suscite l'inquiétude », *Le Temps*, 01.05.06.
- « Psychothérapies : qu'est-ce qui va changer pour les patients ? », *Tribune de Genève*, 12.06.06.
- « OFSP et psychothérapie: l'ère de la suspicion », *Revue médicale suisse*, 20.06.06.
- « Les psychothérapies sous étroit contrôle », *Le Temps*, 06.07.06.
- « La psychothérapie mise sous tutelle par Couchepin », *24 heures*, 06.07.06.
- « Assurance maladie: la psychothérapie sous tutelle », *Revue médicale suisse*, 12.07.06.
- « Coup de frein aux psychothérapies », *Bon à savoir*, septembre 06.

Au sujet de la brochure sur le trouble de la personnalité borderline

- « Borderline : une émotivité excessive au quotidien », *Le Courrier*, 14.06.06.
- « Un mal mystérieux appelé borderline », *Sélection*, 01.04.06.
- *Art de vivre*, Radio Cité, 29.05.06.
- « Trouble borderline », *Pulsations*, juin 06.

Au sujet de « Doués de folie. Récits à bascule »

- « Doués pour la folie », *L'Hebdo*, 13.04.06.
- Supplément du Salon du livre, *L'Hebdo*, avril-mai 2006.
- « Inconscients en jachère », *Migros Magazine*, 02.05.06.
- La librairie francophone, *France Inter*, 21.05.06.
- « Récits à bascule », *Diagonales*, juin 06.
- « A découvrir », *Pulsations*, juin 06.

- « C'est l'histoire d'un fou », *Libération*, 01.06.06.
- « Doués de folie », *A tire d'elles*, juin 06.
- « Quelques grains de folie en plus », *Le Matin Dimanche*, 11.06.06.
- *Entre les lignes*, RSR, Espace 2, 13.06.06.
- « Doués de folie », *Le Temps*, 01.07.06.
- « Doués de folie », *revue d'AGILE*, 3/06.
- « Très loin, juste de l'autre côté », *Profil*, septembre 06.
- *Recto Verso*, RSR, La Première, 18.09.06.
- « Devenir fou : dix récits romands », *Tribune de Genève*, 03.10.06.
- « La folie des autres éclaire notre vie », *Tribune de Genève*, 03.10.06.
- « Punks. Rencontre avec quelques rescapés du no future », *L'Hebdo*, 07.12.06.

Divers

- « Maladie et travail », *Pulsations*, février 06.
- « Sécurité à l'hôpital psy », *24 heures*, 30.03.06.
- *Spiritualité vivante*, Radio Cité, 15.05.06.
- « La clinique de Belle-Idée n'en finit pas de déborder », *Le Courrier*, 19.06.06.
- « Se recréer un réseau social », *Nouvelles du CSP*, juin 06.
- « Nouvelle LAMal : les assureurs chouchoutés », *Repère social*, juin 06.
- « Pour la journée mondiale de la santé mentale... », *Vevey hebdo*, 06.10.06.
- « Discernement et dettes », *Pulsations*, octobre 06.
- « On confond gestion hospitalière et production industrielle », *Le Courrier*, 29.11.06.

CHANTIERS LÉGISLATIFS

Ce chapitre fait l'inventaire du travail de Pro Mente Sana dans le cadre de procédures de consultation, de prises de position sur des projets de loi, sur des révisions de lois et des rapports officiels. Il contient également les détails des prestations de l'organisation en tant qu'experte à des commissions ou à des groupes de travail institués par des administrations publiques.

Prises de position

Procédure de consultation sur les projets d'article constitutionnel et de loi fédérale relatifs à la recherche sur l'être humain.

La Suisse veut introduire, au niveau fédéral, la possibilité de faire des recherches sur des personnes incapables de discernement, des personnes mineures ou interdites, ainsi que sur des personnes privées de liberté et ce, sans bénéfice pour les sujets de la recherche. Pro Mente Sana a rappelé qu'une protection accrue est d'autant plus nécessaire pour les personnes vulnérables qui participent à des recherches dépourvues de bénéfices directs qu'elles peuvent être indemnisées pour leur participation à ces recherches. Or, les mineurs et les interdits ne disposent pas directement de leurs revenus et les détenus sont pour la plupart largement désargentés. Ces personnes sont donc structurellement vulnérables et susceptibles d'agir (ou d'être agies) à l'encontre de leurs intérêts sanitaires directs.

Article 64a LAMal

Cette modification de la LAMal, entrée en vigueur en janvier 2006, permet aux assureurs maladie de suspendre les prestations aux assurés mauvais payeurs. Pro Mente Sana avait publiquement dénoncé cette disposition en février et, malheureusement, son pronostic pessimiste s'est avéré plutôt justifié début avril, lorsque les effets macabres de cette révision ont commencé à être visibles.

5^e révision de l'assurance invalidité

Durant le premier semestre 2006, Pro Mente Sana s'est mobilisée, lors des débats aux Chambres fédérales, pour tenter de communiquer ses prises de position sur le projet de révision de la LAI. Elle l'a fait tant par voie de presse, de radio ou de télévision que par des entretiens avec des parlementaires fédéraux.

Modification des conditions d'octroi de l'assistance juridique (GE)

Pro Mente Sana a pris position dans la procédure de modification du règlement de l'assistance juridique à Genève qui tendait à transformer la gratuité de l'assistance judiciaire en dette imprescriptible. Sur ce point, le projet du Conseil d'Etat a été modifié.

Participation à des commissions

Commission de surveillance des professions médicales et des droits de patients (GE).

Cette commission, instituée par la nouvelle loi sanitaire genevoise, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006, a notamment pour but de veiller à la régularité des PLAFAs (privation de liberté à des fins d'assistance) dans le canton et de servir d'instance de recours contre les internements injustifiés. Elle comprend désormais deux représentants d'organisations se vouant statutairement à la défense des droits des patients. Pro Mente Sana, Forum Santé, la Fédération romande des consommateurs et Psychex ont été sollicités pour désigner des représentants. Ce sont ainsi deux titulaires et deux suppléants qui ont été élus à ces postes.

Autorité supérieure de levée du secret professionnel

Les quatre organisations citées plus haut ont également été invitées à proposer un représentant et un suppléant pour participer à cette autorité.

RÉSEAU HANDICAP

Le travail au sein des groupes de défense d'intérêt, aux niveaux romand et fédéral, est essentiel pour faire avancer la cause et les droits de personnes handicapées psychiques.

Pro Mente Sana Suisse romande participe donc régulièrement aux réunions de la DOK (Conférence des organisations faitière de l'aide privée aux handicapés), conférence qui, si elle est encore méconnue en Suisse romande, bénéficie d'une bonne assise en Suisse alémanique. M^{me} Nathalie Narbel a été intégrée en 2005 au groupe lobbying de la DOK dans le cadre de la 5^e révision de l'AI. Elle a rencontré des parlementaires fédéraux pour tenter de les sensibiliser aux arguments des organisations de défense des droits des personnes handicapées.

Pro Mente Sana participe également activement à la Commission de politique sociale d'AGILE.

TRAVAUX AVEC LES INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES ET LE RÉSEAU ASSOCIATIF

Participation à un projet de recherche (Fonds national suisse de la recherche scientifique)

M^{me} Nathalie Narbel a participé à l'élaboration d'un pré projet de recherche dans le cadre du Pôle national de recherche (PNR 58) « Collectivités religieuses, Etat et société » en collaboration avec une équipe du Service de psychiatrie adulte des HUG. Intitulée « Rapport entre l'individu, la communauté religieuse et les soins psychiatriques. Cas de personnes hospitalisées en psychiatrie fréquentant une communauté évangélique », cette esquisse a été retenue par le FNRS dans une première sélection et sera développée en vue de la décision finale, prévue en mai 2007. La Fondation suisse et l'association romande Pro Mente Sana y sont associées en tant qu'institutions de référence.

Rencontres entre associations et direction (département de psychiatrie adulte, HUG)

Pro Mente Sana a poursuivi sa participation dans le cadre des rencontres entre les associations et la direction du département de psychiatrie adulte, représentée par le responsable des différents secteurs, médical, infirmier, social et administratif, de l'Hôpital de Belle-Idée. Ces réunions ont pour but de faire progresser la connaissance réciproque, de débattre de thématiques importantes et de collaborer sur des projets précis afin de développer un partenariat entre la direction de l'hôpital et les associations de patients, de proches ou de défense des intérêts des patients. En 2006, huit réunions ont permis de faire le bilan de cinq ans de rencontres et de poursuivre des réflexions en petits groupes sur divers thèmes: la création d'une équipe mobile, un « débriefing » des traumatismes occasionnés par des traitements forcés, un développement de l'information sur le réseau associatif à l'intention des professionnels de la psychiatrie, entre autres.

Comité de gestion de l'Hôpital de Belle-Idée

Les associations de patients, de proches et de défense des patients ont été invitées à participer deux fois par an au comité de gestion du département de psychiatrie. Par ailleurs, les associations sont encore en discussion pour obtenir l'accès aux procès-verbaux des séances auxquelles elles ne participent pas, l'hôpital étant réticent à appliquer la loi sur l'information du public et l'accès aux documents.

Carnet d'adresses genevois

Pro Mente Sana a coordonné en 2005, en collaboration avec le GREPSY, la réédition du Carnet d'adresses genevois (troubles psychiques). Ce document, qui contient toutes les ressources existantes dans le domaine de la santé mentale à Genève, a été réactualisé, imprimé à 5000 exemplaires et diffusé durant l'année 2006 dans tout le canton. Le site Internet grepsy.ch, qui propose les coordonnées actualisées contenues dans le Carnet, est opérationnel depuis 2004.

PRESTATIONS POUR L'ENCOURAGEMENT À L'ENTRAIDE

Coordination et soutien au psy-trialogue à Genève

Le psy-trialogue est une modalité d'échange autour du vécu des patients et ex-patients, des proches et des professionnels, un espace où partager sa propre expérience et s'enrichir de celle des autres. Pendant longtemps, en effet, les patients se sont trouvés confinés dans le rôle d'objet de traitement, les proches étaient considérés comme des perturbateurs et les professionnels comme détenteurs du savoir. Ils peuvent se rencontrer à présent en tant que participants au psy-trialogue et accèdent tous au même statut. Une telle situation d'échange libre et égalitaire n'a pas d'équivalent.

Le psy-trialogue, qui se réunit une fois par mois à Genève depuis 1999, est organisé par Pro Mente Sana, les associations ATB, Les Sans-Voix et Le Relais ainsi qu'Arcade 84.

FIDUCIAIRE PARINI

Anne-Marie PARINI

ASSOCIATION ROMANDE
PRO BENE SANIS
60, rue des Vallées

1207 GENÈVE

Plan-les-Ouates, le 17 mars 2007

RAPPORT DE CONTRÔLE AUX COMPTES à l'Assemblée générale de l'Association.

En notre qualité de réviseur de vos comptes, nous avons contrôlé la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006. Les indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels ont été vérifiées par un autre organe de révision, la présentation du bilan a été modifiée pour répondre aux nouvelles normes de l'Office Fédéral des Assurances Sociales et au plan comptable exigé par la Fondation ZBW().

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à votre comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons réalisé les tests des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliqués les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales (LCA) et à la directive No 1 de l'Etat et de la Ville de Genève (octobre 2005).

Conformément à cette directive, nous vous communiquons ce qui suit :

Immobilisations: Elles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et les amortissements sont comptabilisés dans des comptes «fonds d'amortissements» correspondants. Les taux d'amortissement pratiqués correspondent aux normes d'amortissement Adicofes.

Fonds et réserves : Le tableau de la variation des fonds propres et affectés est annexé à la présente.

Débiteurs : ce contrôle n'appelle aucun commentaire particulier.

Résultat : En vertu du compte de pertes et profits de l'exercice sous révision présenté au bénéfice de CHF 476,45. Le compte de pertes et profits reportés au bilan est ainsi porté à CHF 44533,28.

Recettes : L'intégralité des recettes a été vérifiée. Ce contrôle n'appelle aucun commentaire particulier.

Affiliation et paiement des cotisations aux assurances sociales : Tout le personnel est soumis aux assurances sociales obligatoires et les cotisations sont régulièrement prélevées et payées.

Indemnités diverses et prestations en nature : Il n'y a pas d'indemnités forfaitaires versées aux salariés. Par ailleurs, j'ai aussi effectué vu dans mes contrôles aucune charge afférente à l'activité statutaire des membres du bureau et du comité. Toutes ces activités ont été déployées conformément.

Salaires : Le détail des salaires versés indique qu'ils ne sont pas supérieurs à ceux servis par l'Etat de Genève pour des postes similaires.

Signatures : Les relations avec la banque font l'objet de signatures collectives à deux. Les relations avec la poste sont au voie de mise en conformité avec la directive.

Provisions : Nous avons contrôlé le bien-fondé des provisions comptabilisées au compte Passif Transitoire. ELLES ne revêtent pas un caractère de réserve.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.


FIDUCIAIRE PARTI
Anne-Marie PARINI

Annexes : Comptes annuels 2006 (bilan, compte de résultat), tableau de variation des capitaux propres.

COMPTES 2006

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006

	Bilan au 31.12.2005	Bilan au 31.12.2006
	<i>Frs</i>	<i>Frs</i>
ACTIFS		
Actif circulant		
<i>Disponible</i>		
Caisse	181.95	130.95
Compte postal	7'774.74	2'370.34
Banque	73'463.00	89'880.90
	81'419.69	92'382.19
<i>Actifs transitoires</i>		
Charges payées d'avance	6'343.20	6'900.50
Produits à recevoir	66.90	29.00
	6'410.10	6'929.50
Total actif circulant	87'829.79	99'311.69
 Actif immobilisé		
Dépôt de garantie	8'631.15	8'665.65
Informatique	295.00	1.00
Mobilier, machine de bureau	2'608.00	1.00
Total actif immobilisé	11'534.15	8'667.65
 TOTAL DE L'ACTIF	 99'363.94	 107'979.34
<hr/>		
PASSIF		
Fonds étrangers		
Fournisseurs	8'419.45	3'041.90
Passifs transitoires	1'700.00	18'016.05
Fonds pour projet GREPSY	187.66	88.11
Total fonds étrangers	10'307.11	21'146.06
 Fonds propres		
Pertes et profits reportés	37'678.53	44'056.83
Résultat de l'exercice	6'378.30	476.45
sous-total	44'056.83	44'533.28
 Provision générale	 30'000.00	 30'000.00
Provision pour publications	15'000.00	12'300.00
Total fonds propres	89'056.83	86'833.28
 TOTAL DU PASSIF	 99'363.94	 107'979.34

COMPTES DE RÉSULTATS COMPARÉS DES EXERCICES 2006 ET 2005

	Exercice 2005 <i>Frs</i>	Exercice 2006 <i>Frs</i>	Budget 2006 <i>Frs</i>
PRODUITS			
<i>Subventions et cotisations</i>			
Subvention OFAS	209'221.20	235'426.90	211'141.45
Subvention canton de Genève	200'000.00	200'000.00	200'000.00
Subvention Ville de Genève	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Subvention autres communes	2'100.00	2'350.00	3'500.00
Subv. Loterie Romande et autres privés	35'000.00	-	
Subv. diverses Projet "Doués de folie"		13'500.00	
Cotisations des membres	4'820.00	6'780.00	7'000.00
Total subventions et cotisations	456'141.20	463'056.90	426'641.45
<i>Autres produits</i>			
Dons	865.00	1'449.55	
Vente de publications	387.35	400.00	
Produits/remboursements divers	5'382.90	2'046.15	
Honoraires perçus	767.30	1'945.95	
Total autres produits	7'402.55	5'841.65	3'400.00
TOTAL DES PRODUITS	463'543.75	468'898.55	430'041.45
TOTAL DES CHARGES	450'767.75	464'997.55	428'045.00
Résultat intermédiaire	12'776.00	3'901.00	1'996.45
Amortissements	-6'093.00	-2'901.00	-2'180.00
Intérêts créanciers	34.55	155.39	100.00
Frais bancaires et postaux	-339.25	-678.94	-350.00
BÉNÉFICE	6'378.30	476.45	-433.55
<hr/>			
<i>Fonds pour publications</i>			
Solde à nouveau au 01.01	-	15'000.00	
<u>Dépenses</u> : frais de prérédaction	-	-2'700.00	
Solde Fonds pour publications au 31.12	15'000.00	12'300.00	
<i>Fonds pour projet GREPSY</i>			
Solde à nouveau au 01.01	13'787.20	187.66	
<u>Recettes</u> : subventions diverses	7'000.00	-	
./ remboursement subventions	-2'505.15	-	
<u>Dépenses</u> : frais divers pour brochures	18'094.39	-99.55	
Solde Fonds GREPSY au 31.12	187.66	88.11	

	Exercice 2005 Frs	Exercice 2006 Frs	Budget 2006 Frs
CHARGES			
Charges salariales			
Salaires et charges sociales			
Salaires	243'857.00	258'905.05	258'557.00
Personnel temporaire	-	-	2'000.00
./, remboursement assurances	-973.10	-	-
Charges sociales	46'362.85	48'920.10	47'338.00
sous-total salaires et charges sociales	289'246.75	307'825.15	307'895.00
Autres frais de personnel			
Formation	2'321.40	3'200.00	5'000.00
Frais divers de personnel	1'024.20	1'010.50	1'500.00
Frais de déplacement	2'469.90	3'889.05	2'650.00
Frais de congrès et représentation	3'144.84	1'651.30	3'000.00
sous-total autres frais de personnel	8'960.34	9'750.85	12'150.00
Total charges salariales	298'207.09	317'576.00	320'045.00
Projet « Doués de folie »			
Charges salariales		5'827.15	
Autres charges du projet		8'284.60	
Total projet "Doués de folie"		14'111.75	
Frais administratifs			
Fournitures de bureau	4'682.90	6'109.45	2'500.00
Mobilier, matériel	1'774.10	149.00	1'500.00
Téléphone et Internet	4'240.55	4'579.40	3'500.00
Affranchissement	3'102.69	3'502.18	3'000.00
Photocopies	864.50	1'191.55	650.00
Journaux et documentation	3'294.79	3'260.12	3'500.00
Informatique	3'294.40	2'899.50	2'000.00
Frais administratifs divers	1'691.80	1'505.30	2'000.00
Honoraires (fiduciaire)	1'971.00	2'821.00	2'500.00
sous-total frais administratifs	24'916.73	26'017.50	21'150.00
LUFEB			
Publicité, annonces journaux	1'246.15	285.00	1'500.00
Site internet	2'788.10	969.70	1'500.00
Production flyers	7'845.00	1'237.40	2'000.00
Brochures et dépliants	21'439.40	36'999.85	23'000.00
Lettres trimestrielles	15'133.65	22'611.45	17'000.00
Frais associatifs	1'040.53	950.00	1'000.00
Soutien à des projets	3'523.20	3'195.25	2'000.00
sous-total LUFEB	53'016.03	66'248.65	48'000.00
Frais de locaux			
Loyer et chauffage	32'671.70	34'777.70	33'500.00
Entretien, réparation et nettoyage	4'938.05	4'717.80	3'700.00
Assurances choses et RC	553.55	553.55	650.00
Service industriels	789.90	994.60	1'000.00
sous-total frais de locaux	38'953.20	41'043.65	38'850.00
Total autres charges	116'885.96	133'309.80	108'000.00
Achat exceptionnel informatique	35'674.70		
TOTAL CHARGES	450'767.75	464'997.55	428'045.00

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Solde au 31.12.2005	Dotation 2006	Utilisation 2006	Solde au 31.12.2006
<i>Fonds propres</i>				
Report résultats	44'056.83	476.45		44'533.28
Provision générale	30'000.00			30'000.00
Provision pour publications	15'000.00		-2'700.00	12'300.00
Total fonds propres	89'056.83	476.45	-2'700.00	86'833.28
<hr/>				
<i>Fonds affectés pour</i>				
Projet GREPSY	187.66		-99.55	88.11
Total des fonds affectés	187.66		-99.55	88.11

SECRÉTARIAT DE PRO MENTE SANA SUISS ROMANDE

Secrétariat général

M^{me} Nathalie NARBEL, M.A.,
philosophe et historienne des religions

Conseil juridique

M^{me} Shirin HATAM, LL.M.,
juriste, titulaire du brevet d'avocat

Conseil psychosocial

M^{me} Ariane ZINDER-JEHEBER, M.A.,
psychologue OSP

Administration

M^{me} Catherine BRANDT,
aide comptable et secrétaire administrative

PRO MENTE SANA

ASSOCIATION ROMANDE PRO MENTE SANA
40, RUE DES VOLLANDES
1207 GENÈVE

TÉL: 022 718 78 40
FAX: 022 718 78 49

COURRIEL: INFO@PROMENTESANA.ORG
WWW.PROMENTESANA.ORG
CCP 17-126 679-4

